AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0835
FR0011471135-FS0333

19 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 avril 2017, la société Auriga Partners[1] (18 avenue Matignon, 75008 Paris) agissant pour le compte du FPCI Auriga Ventures III dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 avril 2017, les seuils de 20% des droits de vote et 10% du capital de la société ERYTECH PHARMA et détenir, pour le compte dudit FPCI, 1 147 522 actions ERYTECH PHARMA représentant 2 165 734 droits de vote, soit 9,77% du capital et 16,28% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ERYTECH PHARMA[3].

[1] Société détenue par ses fondateurs MM. Jacques Chatain, Bernard Daugeras et Patrick Bamas, à hauteur de 1/3 chacun. La société Auriga Partners déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 740 648 actions représentant 13 303 800 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 13 avril 2017 sous le n° 17-161 et communiqué de la société en date du 13 avril 2017.